

ETUDES

Doctrine
L'Ukraine et l'Europe
Questions régionales et nationales

DOCTRINE

Jean-Pierre COLIN

Variations sur le système international

Serge SUR

La régulation juridique des relations internationales vingt ans après

Aurélien BARBÉ

De quoi le Smart Power est-il le nom?

Jean-Baptiste JEANGÈNE VILMER

*De la mythologie française du droit d'ingérence
à la responsabilité de protéger*

Philippe CHAPLEAU

*Quand l'Etat doit prendre l'initiative
de légitimer les sociétés militaires privées*

VARIATIONS SUR LE SYSTÈME INTERNATIONAL

PAR

JEAN-PIERRE COLIN (*)

«Le monde viendra comme un voleur nous voler tout ce que nous possédons. Pauvres et nus, nous serons alors transparents comme verre qui reflète et coupe à la fois : que ce monde divisé se ressoude, cinglé par les consciences qui lui veulent ce temple immense pour lieu».

Karol WOJTYLA

Si le terme de «système», qui découle du grec ancien, où *sustema* visait à la fois n'importe quel ensemble, y compris de doctrines ou d'institutions, mais aussi une troupe ou un corps de troupe, fut d'abord utilisé, dès le XVI^e siècle, par les mathématiciens, puis par les astronomes partis à la découverte du système solaire, il se répandit peu à peu dans les siècles suivants chez les philosophes – on parlera du système de Descartes, chez les penseurs politiques, devenant très courant au XIX^e siècle, où on commence à parler, par exemple, des systèmes juridiques au fur et à mesure que se dessinent les analyses comparatives d'un pays à l'autre.

Si on veut bien admettre qu'un système est un ensemble organisé, souvent très complexe, mais formé d'éléments cohérents, ce n'est que par abus de langage qu'on parle aujourd'hui d'un système international – tant l'impression prévaut d'un univers proche du chaos, «*un monde en miettes*», selon la terrible expression de Serge Sur dans son étude sur les relations internationales à l'aube du XXI^e siècle. On était longtemps resté plus prudent dans l'approche des réalités internationales, parlant plutôt, comme Charles Rousseau, d'un «milieu international», ou encore, comme Claude-Albert Colliard, d'une «société internationale».

LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES

A ces remarques pessimistes, on objectera sans doute qu'il existe en tout cas un système des Nations Unies qui, de l'organisation-mère de Manhattan à ses innombrables agences formelles ou non, occupe une place centrale sur

(*) Professeur des Universités en Science politique.

la scène internationale. Or, pris au piège des apparences, nombre d'observateurs, y compris des journalistes, des militants, voire des diplomates, confondent allègrement les vessies et les lanternes.

Si le Conseil de sécurité est ainsi l'organe chargé d'assurer la sécurité collective telle qu'elle a été conçue par les auteurs de la Charte de 1945, si en son sein le droit de veto est constitutif de la pérennité de l'institution, si le système rencontre ainsi tout à la fois sa limite et son principe de fonctionnement, la réforme de l'organe central de l'organisation a mobilisé les énergies tout au long de ces dernières années. On allait sans coup férir accorder les violons de Manhattan avec le monde réel, élargir le collège des membres permanents et, comme l'exigeaient au départ l'Allemagne et le Japon, soucieux de l'égalité entre eux... de nouveau inégaux, le droit de veto serait reconnu aux nouveaux privilégiés.

Des listes circulèrent, fonction des visions géopolitiques des uns et des autres : l'Allemagne et le Japon, donc, en premier lieu, c'était le premier objectif du changement et leurs alliés voulaient faire plaisir à des Etats pleinement réhabilités – et qui, de surcroît, figurent parmi les plus grands contributeurs de l'Organisation. Comme on ne pouvait s'en tenir à augmenter encore le poids de l'Occident dans le Conseil, on y ferait figurer désormais en permanence l'Inde, un Etat d'Amérique latine, un Etat africain, un Etat arabe... Une proposition allait jusqu'à imaginer un Conseil de sécurité de 25 membres, dont 15 permanents, les dix nouveaux étant, outre l'Allemagne et le Japon, l'Inde, mais aussi le Pakistan, sans quoi ce dernier se retirerait à coup sûr de l'organisation, l'Indonésie, le plus grand pays musulman, le Brésil, lusophone, le Mexique, hispanophone, l'Egypte au titre du monde arabe, le Nigeria et l'Afrique du Sud.

Naturellement, il n'échappait pas aux puissances en place que cette transposition de la diversité idéologique, culturelle et religieuse du monde au cœur du mécanisme de la sécurité collective allait, en règle assez générale, paralyser ce dernier. Les difficultés de l'entreprise atténuèrent les ambitions et les intéressés, y compris l'Allemagne et le Japon, firent discrètement savoir qu'ils pourraient renoncer à l'exercice du droit de veto. Peine perdue, car il ne s'était jamais agi que d'un miroir aux alouettes. Aucun des membres permanents du Conseil ne pouvait ignorer que la Chine ne ratifierait jamais un tel amendement, peu soucieuse en particulier de voir l'Inde et le Japon partager son privilège diplomatique. De cette réforme, il n'avait en réalité jamais été question – par parenthèse moins que jamais aujourd'hui où la France et le Royaume-Uni s'agacent publiquement des critiques virulentes que des Etats comme le Brésil ou l'Afrique du Sud entretiennent à longueur de temps à l'encontre de leur intervention armée en Libye, sans parler de leur fureur initiale lorsque l'Allemagne, rejoignant la Russie et la Chine, et ce n'était pas la première fois, avait alors, membre

non permanent du Conseil, choisi de s'abstenir lors du vote de la résolution 1 973 qui devait finalement servir de fondement à leur action.

De ce fiasco préparé à l'avance, on peut au moins retenir une première leçon. Dans un ensemble international, toujours constitué d'Etats jaloux de leur souveraineté, comme le montre chaque jour l'impossibilité de mettre sur pied une politique étrangère commune de l'Union européenne, chacun use des armes qu'il a à sa disposition, au sens propre comme au sens figuré : pourquoi les membres permanents du Conseil renonceraient-ils à un avantage très appréciable, qu'une histoire mouvementée leur a reconnu, *a fortiori* en échange de rien ? Il n'y a que dans les Ecritures saintes qu'on échange son droit d'aïnesse contre un plat de lentilles, si délicieuses soient-elles quand elles sont bien cuisinées...

La leçon est donc la suivante : certes, il n'existe aucune cohérence d'un ordre international qui ne relève que de l'illusion, mais il y a des points fixes qui sont autant de modes de régulation, même si celle-là échappe à la logique sur laquelle repose en théorie l'Organisation mondiale. Le droit de veto est incontestablement l'un d'entre eux et ceux qui le condamnent avec la véhémence des faux prophètes perdent leur temps.

De cette réalité incontournable découle une approche relativiste de la sécurité collective. En cas de blocage du mécanisme onusien, les Etats ne seront pas pour autant paralysés s'ils ont les moyens d'agir, notamment les moyens militaires. Toute une doctrine américaine en matière de recours à la force, Michael Friedman par exemple, considère que ce dernier est interdit tant que fonctionnent les mécanismes adéquats de la Charte. S'ils sont hors d'état de fonctionner, chacun est ramené à sa propre conception de la légitime défense et peut dès lors agir comme le lui commande l'exigence suprême de la sauvegarde de ses intérêts vitaux. C'est toute l'erreur de la diplomatie française en 2003 au moment de l'intervention américaine en Iraq : d'avoir menacé les Etats-Unis d'opposer leur veto à toute résolution qui encadrerait leur action sous la bannière des Nations Unies, n'a nullement dissuadé Washington d'agir – il était d'ailleurs trop tard, leurs troupes étaient déployées sur le terrain en grande largeur et seul un retrait de Saddam Hussein, auquel il avait été proposé d'abandonner le pouvoir et de se retirer au Maroc avec sa famille et ses proches collaborateurs, sous la protection du Commandeur des Croyants, aurait pu arrêter la machine de guerre. La seule conséquence d'une attitude française, inspirée en apparence par un faux idéalisme, en réalité par des calculs électoraux – qui se sont d'ailleurs révélés justes – fut de laisser les Américains seuls maîtres à bord. Il n'est pas impossible de penser qu'une intervention placée sous le contrôle du Conseil de sécurité aurait permis d'éviter les erreurs fatales des premiers mois, non l'intervention en elle-même largement ratifiée depuis lors par les Iraquiens, mais l'absence de discernement qui conduisit le nouvel occupant à ne pas comprendre que le dictateur se méfiait comme d'une peste de

l'armée régulière, ne faisant confiance qu'à la garde présidentielle ethniquement homogène et privilégiée à tous points de vue, spécialement dans son armement. Dans de telles conditions, dissoudre l'armée iraquienne comme il en fut décidé était une erreur stratégique majeure que les Américains ont depuis lors reconnue sans mégoter.

Au fond, la sécurité collective n'est qu'un masque que les plus forts aiment arborer mais dont ils peuvent se passer : «*En d'autres termes et pour utiliser un terme générique évocateur malgré son imprécision, le système continue à reposer très largement sur la puissance*», écrivait dans le volume XII de cet *Annuaire* Nicolas Haupais à propos d'une problématique de centralisation du recours à la force au sein de l'ONU.

UN VERROU DU MONDE

Il existe d'autres points d'ancrage, non moins incontournables et qui peuvent gêner les principaux acteurs de la scène internationale eux-mêmes sans qu'ils puissent rien faire pour changer la donne. Il en est ainsi des conditions du vote des traités internationaux au Sénat américain, la Constitution de 1787 exigeant, on le sait, la majorité des deux tiers des sénateurs présents dans une assemblée réduite à 100 membres, 2 par Etat fédéré, quelle que soit la population, qui peut aller d'à peine plus de 500 000 habitants au Wyoming ou au Vermont à 36 millions en Californie, le Sénat étant, en outre, le seul à se prononcer. C'est une situation qui n'est pas prêt de changer et qui fut fatale, on s'en souvient, au Traité de Versailles, les Etats-Unis restant définitivement à l'écart d'une Société des Nations pourtant imaginée par le président Wilson. La Constitution américaine peut, certes, être amendée – on compte 27 amendements à ce jour –, mais ces derniers doivent être adoptés à la majorité des deux tiers dans chacune des chambres du Congrès et ratifiés par les trois quarts des assemblées législatives des Etats.

On sait ainsi que la rigidité de la procédure de ratification des traités a paradoxalement renforcé le pouvoir présidentiel, avec notamment les *sole executive agreements*, qui se sont multipliés et ne relèvent finalement que de la Maison-Blanche, alors qu'ils peuvent concerner des domaines très importants, toujours disputés, comme c'est le cas aujourd'hui de la propriété industrielle dans le cadre de la négociation d'un accord commercial sous la houlette de l'Organisation mondiale du commerce.

C'est précisément en vue de réduire les pouvoirs du Président que fut présenté, en 1953, un amendement constitutionnel par le sénateur de l'Ohio, John William Bricke, l'ancien candidat républicain à la vice-présidence lors de l'élection présidentielle de 1944 : il était prévu d'aligner la procédure de ratification des traités sur la procédure législative ordinaire, les deux

chambres se prononçant sur le projet de ratification, mais à la majorité simple. L'année suivante, le projet d'amendement fut repoussé par le Sénat par 60 voix contre 31, l'unique voix de blocage indiquant clairement à ceux qui connaissent le fonctionnement des assemblées parlementaires que cette voix était, en réalité, un avertissement pour l'avenir – «ne touchez pas à mes droits». Aucune tentative de révision sur cette procédure cruciale n'a eu lieu depuis lors.

Il en résulte que 17 Etats, par exemple, disposant de 34 voix – la minorité de blocage –, peuvent faire obstacle à tout engagement important des Etats-Unis, cette minorité pouvant encore se réduire si certains sénateurs sont absents au moment du vote. Ce n'est pas dans le climat d'aujourd'hui, marqué par le fondamentalisme de nombreux Etats fédérés, qu'on pourrait imaginer une évolution de cette contrainte majeure.

Résolument partisan d'une réforme profonde de la Constitution américaine, proposant notamment de porter le nombre des sénateurs de 100 à 136 afin d'augmenter la représentation des Etats les plus peuplés et de réduire quelque peu le poids des petits Etats, sans pour autant modifier les procédures de votation, le professeur de l'Université de Virginie Larry Sabato, spécialiste réputé des élections américaines, ne se fait aucune illusion : *«seule une crise massive, une situation extrême comme une catastrophe naturelle, une épidémie, une chute de météorite permettrait que soit envisagé un changement constitutionnel»*.

Qu'on le veuille ou non, que cela plaise ou non, ces dispositions constitutionnelles, inspirées à l'origine par le fédéralisme, sont l'un des verrous du monde – aussi longtemps en tout cas que ce dernier sera ce qu'il est aujourd'hui. Par parenthèse, remarquons ici qu'un amendement de la Charte des Nations Unies modifiant la composition du collège des membres permanents du Conseil de sécurité, à plus forte raison s'il changeait les modalités de l'exercice du droit de veto, n'aurait aucune chance d'être ratifié par le Sénat.

LE DIALOGUE DES CIVILISATIONS

Dans d'autres ordres d'idées, il existe aussi des pierres d'achoppement diverses qui seraient autant d'obstacles sur la voie d'un système international cohérent.

Elles peuvent, comme celles qui viennent d'être évoquées, provenir du poids de règles juridiques et institutionnelles, mais aussi de réalités plus profondes, plus anciennes, qui ne s'apprécient finalement qu'en termes de civilisation – et cela vaut aussi bien au plan régional qu'au plan international, les liens restant toujours très étroits entre la politique étrangère des Etats et les vicissitudes de leur politique intérieure.

C'est ainsi que la Russie, inspirée de son statut virtuel de troisième Rome, restera une terre d'empire : lorsque Vladimir Poutine considère que la disparition de l'Union soviétique a été la plus grande catastrophe de l'histoire de son pays, ce n'est pas du tout le système communiste qu'il regrette, mais la Fédération soviétique qu'il tente par tous les moyens de reconstruire, au moins partiellement. L'ultime étape de l'édification d'une Europe unie ne pourra consister que dans une égalité de droits entre la partie occidentale et la partie orientale, ce qui implique bien des changements, même si la perspective est peut-être plus réaliste que beaucoup ne le pensent.

Quant à la Grande-Bretagne, nostalgique de sa domination des mers, insulaire dans l'âme, elle ne cédera jamais sur son droit à la différence, autre modalité du futur. La France et l'Allemagne, dans la dureté, mais aussi la force d'un mariage de raison que, dans le fond, toute leur histoire le rappelle, ne renonceront pas à imposer leur duopole dès lors qu'il fonctionnera vraiment, on a commencé à s'en rendre compte. Ce sont là des obstacles majeurs à la construction européenne, qui ne s'en poursuivra pas moins, de compromis en compromis, sous la pression d'une mondialisation mortelle pour les nations isolées.

De tels obstacles majeurs se retrouvent à l'échelle du monde sur la voie d'un ordre assuré d'un minimum de cohérence. Craignant un éclatement qui a toujours menacé son empire, la Chine ne discutera jamais de son unité avec qui que ce soit, Tibet ou pas Tibet. Péninsulaire, le Japon ne fera pas éternellement confiance à un tiers pour conjurer les périls qui pourraient le menacer ; son essence échappera toujours à autrui ; l'intérêt passionné qu'il a pour les autres nations n'est jamais qu'un reflet de son esprit, sinon de supériorité, en tout cas de singularité. L'Inde elle-même ne se laisse pénétrer par les autres civilisations que pour élever davantage son aspiration à incarner l'absolu. On pourrait multiplier les exemples sur le continent asiatique dont l'avenir, pacifique ou non, sera crucial.

L'unité de l'Amérique est une perspective plus réaliste qui, à bien des égards, se prépare depuis longtemps. Quant à l'Afrique, elle restera au fil des prochaines générations une caisse de résonance, mais elle se prépare paradoxalement à s'unir dans l'explosion future de son développement en raison de ses immenses ressources.

On commence à percevoir que la sécurité collective de demain devra plus au dialogue des civilisations qu'aux calculs stratégiques ou aux procédures, onusiennes ou autres. En même temps, plus on réfléchit dans cette voie, moins s'impose l'idée d'un système. *« De nos jours, il n'y a plus de système à proprement parler, mais des situations qui évoluent d'un moment ou d'un lieu à l'autre, qui s'enchaînent en un mouvement incessant dans lequel vacillent les repères. L'instabilité et la fluidité nous emportent »*, écrit le grand romancier japonais Haruki Murakami, l'auteur du roman *1Q84* faisant référé-

rence à George Orwell, mais ajoutant «*j'ai découvert en vivant aux États-Unis que j'étais Japonais*». D'une impression de chaos, alimentée dans l'archipel par les séismes rendus plus dévastateurs que jamais en raison des risques technologiques et par les attaques terroristes, telles que celles de la secte Aum, exacerbées à l'échelle mondiale par les attentats du 11 septembre 2001, le Japon peut-il voir renaître un sentiment d'identité?

Y aura-t-il un socle philosophique pour le monde de demain, certes diversement interprété par les traditions nationales, mais finalement constitutif d'une nouvelle conscience universelle à même de servir de bouclier à une humanité tentée par le suicide collectif?

UN NOUVEAU CHAMP DE BATAILLE

On peut d'autant plus en douter que le terrain des droits de l'homme, qui paraissait naguère encore en voie de constituer un lieu pacifique d'échanges, d'idées et d'expériences, est devenu un champ de bataille où la violence a commencé à faire irruption.

Deux questions, sans conciliation possible, opposent désormais nos contemporains, d'un pays à l'autre, mais aussi à l'intérieur de chaque pays, l'homosexualité et l'avortement. Pour les uns, y compris l'Église catholique, l'homosexualisme, comme disait Jean-Paul II, est une maladie qu'il convient de traiter comme telle. Certes, l'Église romaine condamne régulièrement les violences faites aux homosexuels, qui vont actuellement en Ouganda jusqu'à la chasse à l'homme et à l'exécution sommaire, mais elle ne sort pas des imprécations bibliques assimilant cette déviation du désir sexuel aux autres formes dévoyées de la libido, qu'elles concernent les animaux ou les choses, des abominations. D'autres religions ne sont pas en reste, notamment en terre islamique. D'un autre côté, sous une inspiration protestante soucieuse de paix sociale au prix du conformisme, l'homosexualité, non seulement est admise, mais elle est en quelque sorte réglementée, les homosexuels étant d'autant plus volontiers reconnus qu'ils se marient entre eux et fondent des familles avec les moyens du bord. L'écho de cette conception, qui eût soulevé l'indignation générale il y a encore une génération, s'entend jusqu'à Bloomfontein où la Cour suprême d'Afrique du Sud a légalisé le mariage homosexuel, plus exactement ordonné au législateur, qui s'est exécuté dans les délais qui lui étaient prescrits, d'adopter une loi dans ce sens, l'Afrique n'échappant plus de le sorte aux contradictions de notre temps.

Quant à l'avortement, la course aux extrêmes n'est pas moins féroce. En Europe occidentale, par exemple, ce qu'on appelle désormais l'interruption volontaire de grossesse, est banalisée au dernier degré, sous le prétexte de permettre aux femmes de disposer librement de leur corps : l'opération est

remboursée par les assurances sociales et les «accidents» passent par les comptes de profits et pertes. En France, ces derniers temps, une équipe médicale a procédé à l'avortement d'une femme enceinte de trois mois qui était venue à l'hôpital pour recevoir des soins, uniquement parce que le médecin s'était trompé de chambre. Ce qui eût été considéré jadis à tout le moins comme un homicide involontaire sans intention de donner la mort, a simplement fait l'objet d'une information vite oubliée et, sans doute, d'une procédure civile de réparation.

Sur l'autre versant, on n'a pas pour autant baissé les bras. Lorsqu'elle a la possibilité d'imposer ses vues, l'Église catholique n'y va pas de main morte et ne lésine pas sur le choix des moyens. La situation actuelle au Nicaragua est à cet égard très éclairante. L'ancien président sandiniste, Daniel Ortega, devenu avec sa femme et ses fils un nouveau Somoza – le dictateur qu'il avait jadis renversé – s'appuie désormais sur l'Église pour rester indéfiniment au pouvoir et se prélasser dans la corruption : le prix à payer pour un soutien décisif dans un pays resté sous l'influence du catholicisme est hautement significatif. Certes, le personnage en question n'est nullement recommandable : il appartient à la sphère des dirigeants autocratiques qui ne permettent guère de faire la différence entre l'extrême gauche et l'extrême droite, mais les extrêmes se touchent et la leçon de nos vieux instituteurs est toujours vraie. De fait, notre ancien révolutionnaire est désormais opposé à toute forme d'avortement, y compris lorsque la vie de la mère est en danger ou lorsque la grossesse est le résultat d'un viol. L'avortement thérapeutique, légal au Nicaragua depuis 1937, a été interdit et pénalisé grâce aux voix des élus sandinistes, peu avant la dernière élection présidentielle remportée par Daniel Ortega. Selon Juanita Jimenez, responsable du Mouvement autonome des femmes (MAM), les dernières statistiques officielles remontant à 2007 font état de 113 morts maternelles qui auraient pu être évitées par un avortement thérapeutique. Depuis lors, le ministère ne publie plus de chiffres : c'est devenu un secret d'État.

Le cas du Nicaragua n'est pas isolé : le Chili, la République dominicaine et le Salvador interdisent également toute forme d'avortement. Parallèlement, selon une terrible concordance des temps, le nombre de violences sexuelles contre les femmes n'a cessé d'augmenter au Nicaragua : selon un porte-parole de la police, 86 % des abus sexuels concernent des mineures de moins de 16 ans qui, dans 7 % des cas, risquent d'être enceintes. L'opinion est loin, au demeurant, de suivre les fondamentalistes de l'avortement : 78 % des gens seraient favorables au rétablissement de l'avortement thérapeutique et 64 % estimeraient que la décision d'interrompre une grossesse appartiendrait à la femme et à sa famille. Lorsqu'on aura relevé que Daniel Ortega a fait l'objet d'accusation de viol portées contre lui par la fille de sa propre femme à la fin des années 1970 et qu'un pacte d'immunité a été conclu entre lui-même et l'ancien président Arnoldo Aleman, blanchi par la

justice locale après avoir été condamné à 20 ans de prison pour détournement de fonds, on aura tout compris.

UNE NOUVELLE DIMENSION
DE LA SÉCURITÉ COLLECTIVE

Le lecteur peut commencer à se dire qu'on s'éloigne de la sécurité collective. Ce n'est pas certain : le Commonwealth lui-même se déchire sur les droits de l'homme et s'en trouve quelque peu paralysé. L'organisation, qui rassemble 54 pays membres, les anciennes colonies de la Couronne britannique auxquelles s'ajoutent désormais le Mozambique et le Rwanda, impliqués dans la coopération économique régionale en Afrique australe, deux milliards d'habitants au total, se divise sur la question de l'homosexualité. 41 pays du Commonwealth répriment aujourd'hui ce qu'ils considèrent comme une grave déviation, spécialement le Malawi, le Ghana, le Nigeria, l'Ouganda et aussi Trinité et Tobago, où elle est définie comme un crime, alors que cette pratique est légalisée dans les pays majoritairement blancs, mais aussi en Afrique du Sud. Récemment encore, à l'occasion d'une réunion plénière à Perth, le bloc des pays «anti-gays», comme on les appelle à Londres, est parvenu à empêcher la nomination d'un Haut Commissaire à la démocratie et aux droits de l'homme, ce qu'avait suggéré un groupe *ad hoc* de «personnalités éminentes» de l'organisation. De son côté, la Grande-Bretagne a annoncé qu'elle réduirait son aide au développement aux pays du Commonwealth ouvertement homophobes, ce qu'elle a commencé à faire pour le Malawi.

Dans un monde ouvert plus que jamais à la circulation des personnes, il est probable que les conflits se multiplieront – les pays occidentaux accepteront-ils des condamnations criminelles à l'égard de leurs ressortissants auxquels ne seraient reproché qu'une relation homosexuelle librement consentie avec un adulte? De tels affrontements, d'autant plus virulents qu'ils affectent une sphère symbolique par excellence et qu'ils sont susceptibles de mobiliser l'opinion publique d'un côté comme de l'autre, peuvent entraîner une dégradation profonde des relations entre les États et conduire un jour d'aucuns à recourir à la violence.

Les droits de l'homme ont commencé à se trouver, pour le meilleur et pour le pire, au cœur de la sécurité collective telle qu'on peut aujourd'hui la percevoir dans ses transformations, à vrai dire inouïes. Qui aurait pu imaginer, il y a encore peu de temps, que les forces atlantiques bombarderaient un pays africain jusqu'à ce que son régime d'oppression soit intégralement détruit? Personne, à vrai dire – tant l'hypothèse eût semblé irréaliste, contraire au bon sens diplomatique, impossible de fait à mettre en œuvre.

L'INTERVENTION ATLANTIQUE EN LIBYE

L'intervention franco-britannique, appuyée par les Etats-Unis, par plusieurs membres de l'OTAN et certains pays arabes en Libye, doit naturellement être replacée dans son contexte, à vrai dire sans précédent. Certes, le régime du colonel Kadhafi avait déjà donné de nombreux signes de faiblesse. Quelques années auparavant, il avait tenté de solder ses comptes avec un Occident compréhensif qui, soulagé de voir un risque réel s'éteindre, n'avait pas exagérément fait monter les enchères. Tripoli ayant donné les preuves de l'abandon d'un programme de fabrication d'armes massives, s'étant soumis aux contrôles adéquats, ayant accepté dans des conditions rocambolesques d'en finir avec la sinistre affaire des infirmières bulgares, Kadhafi avait été autorisé à plastronner sous sa tente sur les Champs-Élysées – ce que la petite histoire pardonnera difficilement à Sarkozy. Toutefois, le processus est toujours le même, depuis la plus haute antiquité : un régime d'oppression ne peut pas se réformer et dès que se dessine l'idée même d'un changement, les forces de résistance s'arc-boutent pour faire peser sur un pouvoir plus solitaire que jamais la pression qui l'emportera. L'une des raisons de l'effondrement d'un pouvoir souvent perçu comme invincible, qu'il s'agisse du régime tsariste ou de l'Union soviétique, est que les gouvernants sont prisonniers de leurs propres illusions. Ce qui frappe le plus l'observateur après coup, c'est que des pantins cruels mais pitoyables, de Raspoutine à Saddam Hussein en passant par Kadhafi, finissent par croire en leur propre propagande : Kadhafi et ses fils, menaçant les révoltés de Benghazi de faire couler des rivières de sang, le pensaient vraiment et estimaient que c'était nécessaire au maintien de l'ordre tel qu'ils le concevaient.

En un sens, la coupe était pleine et cela explique le passage à vide des Russes et des Chinois. Encore et malgré tout embués des récents scénarios de l'horreur, dans le souvenir du génocide rwandais, se légitimant eux-mêmes de la nouvelle institution de «la responsabilité de protéger» qu'ils avaient accepté de reconnaître en 2005, ils ne firent pas obstacle au vote de la résolution du Conseil de sécurité 1973 qui, ordonnant le blocus aérien de la Libye, allait permettre aux Etats qui en auraient la hardiesse de protéger la population civile libyenne – ce qui revenait à ruiner en perspective le régime kadhafiste.

Cette abstention, qui restera dans les annales, les Etats intéressés l'ont amèrement regrettée, d'autant plus que l'Allemagne, s'étant alignée sur eux, illustre le fonctionnement du système des Nations Unies, assez rarement mis en évidence. Les membres permanents du Conseil peuvent, certes, faire obstacle à n'importe quelle décision en jouant de leur veto, mais la proposition est réversible. Une fois adoptée, la résolution 1973 n'aurait pu

être annulée, modifiée, reprise que par un vote unanime des cinq Grands – la Russie et la Chine étaient frappées d'impuissance.

Quant à l'intervention elle-même, nul doute qu'elle ne figure à l'avenir au programme des écoles militaires dignes de ce nom. La mobilisation des forces aériennes et navales de la France et de la Grande-Bretagne fut très forte, même si certaines faiblesses impliquaient une assistance américaine, notamment en matière de ravitaillement en vol des appareils aériens. La combinaison des aéronefs, des porte-avions et des sous-marins nucléaires d'attaque a fait merveille et l'opération a confirmé l'efficacité des deux armées. Au total, sans déployer officiellement de troupes sur le terrain, ce que la résolution 1 973 n'autorisait pas, Paris et Londres ont atteint leurs objectifs sans perdre un seul combattant et avec des dommages collatéraux extrêmement réduits. Les leçons en sont déjà tirées, l'insuffisance de l'équipement en drones est relevé, mais jusqu'à l'ultime interception du convoi avec lequel Kahdafi tentait de s'enfuir vers on ne sait quel destin, la victoire militaire, célébrée très discrètement pour des raisons diplomatiques, fut totale et constituera une référence de choix en matière de sécurité collective. Sans parler de la vente aujourd'hui probable des avions Rafale, qui ont fait la preuve de leur efficacité, une telle action, échappant aux risques inhérents aux guerres asymétriques, évitant, quoi qu'on en ait dit, l'enlèvement par le fait qu'elle est toujours restée indirecte, va devenir un modèle susceptible d'être copié par les uns ou par les autres. Comme toujours, l'exemple sera suivi dans des cas de figure très différents les uns des autres, l'inquiétude étant d'ailleurs sensible sous plusieurs latitudes – c'est le moins qu'on puisse dire –, du fait même d'un extraordinaire différentiel de perception entre les Etats qui se sont engagés dans le conflit, encore une fois y compris des Etats arabes, les Emirats arabes unis, le Qatar, la Jordanie, au moins indirectement la Tunisie et d'autres Etats dans le monde, pour lesquels le triomphe atlantique est un retour en force du colonialisme.

LE DIFFÉRENTIEL DE PERCEPTION

D'un côté, on ne craint pas de célébrer la victoire, avec, semble-t-il, l'accord de la très grande majorité du peuple libyen, le héros du jour, Bernard-Henri Lévy étant comparé non seulement à Malraux, mais à Lord Byron en personne, lorsque le poète contribua à la lutte pour l'indépendance de la Grèce. La comparaison n'est pas totalement dépourvue de sens car, au génie près, les deux hommes auront eu des points communs, aussi riches en particulier l'un que l'autre. Et «BHL» osera mobiliser sa fortune au service de ses desseins, y compris son jet personnel. Il ne s'est déplacé sur le terrain qu'entouré de nombreux assistants, journalistes ou cameramen qui, chaque fois, faisaient de ses déplacements un événement médiatique. Il a séduit le Président français, au point de se substituer, au moins

par moment, au ministre des Affaires étrangères Alain Juppé qui, dans son rapport très particulier avec Nicolas Sarkozy – ils travaillent ensemble dans l'intérêt bien compris de chacun d'entre eux, mais se détestent viscéralement –, ne pouvait que ronger son frein.

De l'autre côté, c'est une autre affaire. Kadhafi, personnage fantasque et cruel, chef d'Etat terroriste à une certaine époque, était loin de n'avoir que des ennemis. Disposant de fonds très importants, il les a utilisés en partie au service de son action internationale, même si la pauvreté subsistait dans son pays. Il ne rendait jamais de compte à personne et c'est ainsi que beaucoup de pays africains avaient bénéficié de sa «générosité» à compte d'autrui. Le Mali, par exemple, dont Kadhafi estimait que certains de ses ancêtres étaient originaires, les fameux Blancs de Tombouctou, inaugure ces temps-ci une nouvelle cité gouvernementale entièrement financée par le «Guide» libyen : la présidence de la République et les Affaires étrangères resteront sur les hauteurs de Bamako, où elles ont succédé aux gouverneurs de l'époque coloniale; les autres ministères vont s'installer dans le nouvel espace qui, construit dans le style soudanais, est une réussite architecturale.

D'une façon générale, l'Afrique, spécialement l'Union africaine, elle aussi souvent financée par Kadhafi, exprimeront la plus vive hostilité à l'endroit d'une intervention étrangère sur le territoire africain qu'on aurait eu du mal à imaginer il y a peu. L'Afrique du Sud prit la tête de la contestation, estimant que la tentative de médiation de l'Union africaine avait été négligée, au point qu'Alain Juppé dut se rendre spécialement à Pretoria pour tenter de calmer le jeu.

De plus, les Etats africains étaient loin d'être seuls dans la condamnation de l'intervention. La Russie et la Chine s'estimeront avoir été piégées au sein du Conseil de sécurité, n'ayant effectivement pas mesuré les conséquences qu'allait avoir la résolution 1973, dont les Occidentaux acceptèrent que son dispositif prenne fin avec la disparition totale des forces kadhafistes, visiblement pour ne pas envenimer la situation, alors que le Conseil national de transition de Tripoli aurait souhaité le prolonger davantage. D'autres pays rejoindront la contestation, à commencer, à la grande surprise de Paris, par le Brésil, dont l'ambition est de devenir l'un des porte-parole des pays du Sud, sinon leur fer de lance.

Bref, l'antinomie est totale entre les uns et les autres et les leçons qui seront tirées de l'événement ne seront pas, elles non plus, à l'unisson d'un concert démocratique. C'est en termes d'armement que les Etats dégageront les conclusions de l'aventure. Il faut s'attendre à de nouveaux efforts dans ce domaine, avec le paradoxe que l'expérience libyenne conduira peut-être le Brésil à acheter des Rafale pour des raisons d'efficacité.

A MENACE UNIVERSELLE, ACCORD GÉNÉRAL

On le voit, dire que la sécurité collective a progressé à l'occasion de l'intervention atlantique en Libye serait beaucoup dire. Les divisions entre les grandes puissances restent très importantes et les États occidentaux sont loin d'être toujours sur la même ligne. Cela ne signifie pas qu'aucun accord fondamental, jamais, ne soit possible. En fait, très classiquement, tout dépend de la menace : si elle pèse sur chacun des partenaires sans exception, elle finit par entraîner un accord général. C'est dans une large mesure le cas aujourd'hui avec le terrorisme, dont le danger, infiniment plus grave qu'autrefois, alarme tous les États et les pousse à agir.

Certes, le terrorisme est de tous les âges et l'assassinat politique a toujours joué un rôle dans l'histoire. Il est souvent arrivé qu'il bouleverse les événements de façon décisive : on se souviendra longtemps de l'attentat mortel perpétué à Moscou, le 13 décembre 1881, contre le tsar Alexandre II. Le souverain réformateur venait quelques instants plus tôt de signer un projet de Constitution qui devait faire entrer la Russie dans la vie démocratique et parlementaire. La mort de celui qui avait déjà aboli le servage en 1851 et procédé à de multiples changements, de l'éducation au service militaire, mit fin à cette entreprise et conduisit la dynastie des Romanov à se perdre dans l'autocratie avec toutes les conséquences qu'on sait.

Depuis lors, le terrorisme n'a vraiment jamais cessé et il est devenu une constante des relations politiques, à l'intérieur comme à l'extérieur des sociétés, constituant actuellement encore une dimension essentielle des relations internationales. Ce qui a caractérisé l'évolution depuis 1945, c'est qu'à son essor phénoménal a correspondu la volonté de certains esprits de le justifier, au regard notamment des impératifs de la libération des peuples soumis au joug colonial. Si la non-violence, prônée par le Mahatma Gandhi, a eu ses adeptes dans les mouvements de libération nationale, elle est restée très minoritaire et le recours à une violence aveugle l'a emporté sur tous les fronts, y compris en Europe, lorsque des revendications nationalitaires se firent jour.

Le terrorisme est ainsi devenu l'instrument d'une stratégie qui fut souvent victorieuse, avant que les armes utilisées par «les combattants de la liberté» ne se retournent contre eux dans d'interminables guerres civiles. La guerre d'Algérie est à cet égard un bon exemple : c'est en pleine connaissance de cause que le Front de libération nationale (FLN) recourut à des attentats particulièrement meurtriers contre les Européens, espérant non sans raison faire naître un contre-terrorisme qui, dirigé contre les Musulmans, creuserait définitivement un fossé infranchissable entre les deux communautés. C'est bien ce qui arriva, sauf que la violence ne déserta plus avant très longtemps les anciennes terres de colonisation.

L'apogée d'une histoire dramatique, où le terrorisme fut mis au service de toutes les causes, et à moins d'effroyables rebondissements, fut sans conteste les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis. Sans parler de ses aspects géopolitiques qui, nés de la stupéfaction des Américains devant un acte de guerre commis sur le territoire continental de la Fédération pour la première fois depuis la guerre de Sécession, aussitôt revendiqué par Al Qaïda, interpellaient tous les gouvernements de la planète : tous étaient menacés, ce que beaucoup d'entre eux avaient commencé à comprendre depuis un certain temps.

Al Qaïda, à vrai dire une sorte de constellation fédérée par Internet, visait à rétablir le Califat qui, regroupant tous les Musulmans, se substituerait aux régimes politiques actuels de Rabat à Djakarta, se situant en dehors et à l'encontre de l'ordre international existant. Un accord s'est progressivement dessiné pour lutter contre ce terrorisme radical par tous les moyens, les services spécialisés coopérant sans entrave d'un pays à l'autre sans aucune considération idéologique héritée du passé. C'est ainsi qu'actuellement les pays qui s'appellent eux-mêmes «les pays du champ», l'Algérie, la Mauritanie, le Mali et le Niger, engagés dans un combat sans merci contre Al Qaïda au Maghreb, ont développé une coopération extrêmement étroite avec les Etats-Unis qui sont finalement conduits à coordonner l'action antiterroriste dans la région : écho régional d'une sécurité collective restée entre les mains des Etats, sans le passage par le filtre onusien.

De fait, aujourd'hui, il existe un consensus sur un point capital : une définition universellement admise du terrorisme. Dès 1999, elle figurait dans une Convention sur le financement du terrorisme : sont considérés *ipso facto* comme des attentats terroristes tous les actes «*destinés à tuer ou à blesser grièvement une personne qui ne participe pas directement à un conflit armé afin d'intimider une population, ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque*».

Un certain nombre de situations dans le monde posent encore à cet égard des problèmes, au premier rang desquels le conflit israélo-palestinien. Si l'autorité palestinienne condamne formellement le terrorisme individuel, ce n'est pas le cas de tous les groupes palestiniens, notamment du Hamas. Quant aux attaques israéliennes, spécialement les exécutions ciblées de responsables palestiniens, l'Etat hébreu prétend ne les admettre qu'à contrecœur, invoquant toujours la légitime défense, ce que ses adversaires n'admettent évidemment pas.

Cette situation, parmi les plus difficiles à surmonter, n'a pourtant pas empêché les esprits d'évoluer. Déjà, le 9 décembre 1985, une résolution de l'Assemblée générale avait condamné expressément «*tous les actes, méthodes et pratiques du terrorisme où qu'ils se produisent et quels qu'en soient les auteurs*». Depuis lors, toute une série de conventions et de protocoles, géné-

ralement adoptés par l'Assemblée générale et ouverts à la ratification des Etats, vont progressivement faire apparaître un véritable système contraignant. Ce seront avant tout, il est vrai, des conventions «sectorielles» qui, se référant à des infractions déterminées, détournement d'aéronefs ou prise d'otages par exemple, encadrent désormais une répression mise en œuvre à l'échelle internationale. Des conventions universelles visent ainsi les actes dirigés contre la sécurité aérienne et l'aviation civile, notamment la Convention de Montréal remontant d'ailleurs à 1971, les actes dirigés contre la sécurité de navigation maritime et des plates-formes fixes, notamment la Convention de Rome de 1988, les actes dirigés à l'encontre des personnes jouissant d'une protection diplomatique internationale, les actes relatifs aux matières dangereuses ou encore les prises d'otages.

A ce corpus universel significatif s'ajoutent des conventions régionales concernant aussi bien la Ligue des Etats arabes, l'OCI que l'Union européenne ou l'OEA. La formule condamnant le terrorisme «*quels qu'en soient les auteurs ou les objectifs*» est devenue rituelle, cela, dans toutes les parties du monde. La doctrine du droit international a accompagné cet effort normatif sans précédent pour faire du terrorisme, «*un crime international spécifique, à distinguer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité*».

Les Etats, pour la très grande majorité d'entre eux, se sont ainsi pleinement engagés à incriminer les auteurs d'actes terroristes, à les juger et éventuellement à les extradier. Depuis la réunion au sommet du Conseil de sécurité le 31 janvier 1992, les actes terroristes, à condition d'être qualifiés comme tels, sont considérés comme des menaces contre la paix et peuvent relever d'une action directe du Conseil : sous réserve du pouvoir de qualification de ce dernier, qui reste la clef de voûte du système, on peut donc considérer que la lutte contre le terrorisme est devenue une obligation internationale.

Au titre des relations amicales, les Etats doivent d'ailleurs agir préventivement avec toutes sortes de conséquences, le refus de l'asile et le refus du statut de réfugié pour toute personne incriminée et, d'une façon générale, le renforcement du contrôle aux frontières. Certes, il peut subsister une contradiction entre l'obligation de lutter contre le terrorisme et celle de respecter les droits de l'homme : elle est au moins en partie surmontée par l'interdiction absolue de la torture, y compris dans l'hypothèse de la bombe à retardement et l'interdiction de toute exécution sommaire. Quant aux victimes, le Conseil de sécurité a lui-même proposé en 2004 la création d'un Fonds international pour la garantie des victimes du terrorisme et, si ce dernier n'a pas encore vu le jour, un certain nombre d'Etats ont créé des Fonds nationaux.

Les obligations des Etats parties aux conventions s'étendent aussi à la coopération internationale, à l'échange de renseignements, à l'assistance technique, aux systèmes d'alerte, au plan universel comme au plan régional.

Les Etats se sont encore engagés à mettre un terme aux situations susceptibles d'être exploitées par des terroristes. Ce n'est certainement pas le plus facile, même si l'Assemblée générale dans ses résolutions ne craint pas de viser des situations concrètes (le conflit israélo-palestinien, l'Iraq, la Somalie), plaidant pour que tous les Etats concernés luttent contre la discrimination et l'exclusion, leur demandant par exemple de *«redoubler d'efforts afin de veiller à ce que leurs systèmes constitutionnels et législatifs instituent des garanties adéquates et effectives pour assurer à tous, sans distinction, la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction et qu'ils offrent des recours effectifs en cas d'atteinte à ces libertés»*.

Il existe ainsi un véritable régime juridique encadrant la lutte contre le terrorisme, même s'il comporte, comme toujours en droit international, des questions ouvertes à l'interprétation, des exigences soumises à la bonne volonté des Etats. La maturité de ce nouveau chapitre du droit international est attestée par la soutenance de thèses soutenues ces derniers temps, à l'Institut des hautes études internationales de Genève (Eric Corthay), à la Faculté de Droit de Reims (Adriano Mendy) ou à l'Université Paris II (Fayçal Bouzenout). Nécessité fait loi, le système fonctionne beaucoup mieux qu'on n'aurait pu le penser, y compris dans la relation Nord-Sud. C'est que les risques sont très élevés et que les Etats les plus puissants sont aussi menacés que les plus faibles et réciproquement et que la menace vient d'un ennemi invisible. Dans certains cas, la déstabilisation de régions entières, tel le Sahel aujourd'hui, n'est pas exclue. Le sort de populations infiniment nombreuses est en question du fait de l'action de quelques fanatiques incapables de respecter la morale dont ils prétendent s'inspirer. L'engagement de tous est la seule réponse, y compris sur le terrain où la discrétion reste de mise.

L'impression pourrait ainsi un instant prévaloir qu'un accord est en vue, non seulement comme jusqu'à présent sur des procédures, toujours susceptibles d'être déviées dans leur mise en œuvre, mais aussi sur la substance même d'un minimum de sécurité collective. Or il n'en est rien. L'actualité nous renvoie une image des rapports de force à l'échelle internationale qui nous ramène brusquement un siècle en arrière, comme si tous les efforts en vue de réglementer l'usage de la force avaient été vains. Décidément, il ne se trompait guère, le philosophe Jean Baudrillard s'écriant peu avant sa mort : *«c'est comme si le XX^e siècle n'avait pas existé!»*

LE RETOUR DE FLAMME

Ce sont les menaces que feraient peser sur la région du Moyen-Orient, spécialement sur Israël, le programme nucléaire de l'Iran qui sont l'occasion pour le monde de connaître un recul spectaculaire. Elles ne seront pas ici

explicitées en long et en large, elles comportent d'ailleurs une part de fantasmes difficiles à conjurer.

Ce qui est sûr, c'est que l'antique Perse est engagée depuis longtemps, en fait depuis l'époque du Shah, dans un programme dont les dirigeants actuels soutiennent qu'il n'a que des objectifs civils, comme le suppose l'adhésion de l'Iran au Traité de non-prolifération nucléaire, alors qu'on soupçonne fortement, y compris désormais à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qu'il vise la fabrication de bombes atomiques. S'il est impossible pour l'instant de trancher la question, il est pour autant certain qu'une menace nucléaire de la République islamique sur les Etats de la région, en particulier Israël, n'est pas d'actualité. Elle supposerait la production d'un certain nombre d'ogives et de missiles en mesure de les emporter et cela prendrait encore du temps. Il est hautement vraisemblable que ni les Etats-Unis, ni la Russie, ni même la Chine n'accepteraient cette concrétisation d'une prolifération nucléaire, qu'ils redoutent d'autant plus qu'elle mettrait fin à un monopole qui est l'une des dimensions de leur puissance dans le monde d'aujourd'hui. Il n'y a donc pas péril en la demeure et le plus probable est que, pour l'instant, rien ne se passe, sinon de nouvelles sanctions économiques qui finiront par épuiser l'Iran et favoriseront peut-être un changement politique à Téhéran qui n'est plus exclu étant donné la résistance populaire au régime des Mollahs – et la division de ces derniers.

Naturellement, cela n'empêche pas les gesticulations d'un régime peut-être à bout de souffle. Le Président iranien, d'ailleurs sous le contrôle des autorités religieuses, un homme particulièrement rustique, ancien milicien, n'en est plus à une provocation près, appelant régulièrement «à la destruction d'Israël». On en vient à se demander s'il mesure ses propos, car le fait est qu'il crée dans le chef de son adversaire le prétexte tout trouvé d'invoquer, apparemment à juste titre, la légitime défense; et les conseils ne manquent pas à l'Etat hébreu de s'en saisir pour déclencher une opération préventive.

A bien des égards, il s'agit de propagande. Une opération est possible, mais elle serait infiniment plus compliquée que jadis en Iraq, naguère en Syrie. Elle ne pourrait aboutir à des résultats significatifs en une seule fois, devrait s'étendre dans la durée et impliquerait au minimum une assistance américaine qui est loin d'être acquise. Elle entraînerait une vague de protestations dans les pays du Sud qui feraient vaciller nombre de gouvernements arabes, musulmans ou autres, qui coopèrent avec l'Occident. Ses conséquences apparaissent vraiment incalculables.

Néanmoins, les gouvernants actuels d'Israël, passés maîtres dans l'art de la mystification, jouent sur les mots. Eux qui disposent de l'arme nucléaire depuis 1967, d'un nombre important d'ogives estimé entre 100 et 200 et qui, au pire, se trouveraient en face de l'Iran dans une position de dissua-

sion favorable, parviennent à faire croire à l'opinion occidentale que la survie de l'Etat sioniste est en jeu. Ils poursuivent, en réalité, de tous autres objectifs : hostiles en fait, sinon en parole, à toute forme de coexistence de deux Etats dans les frontières de l'ancienne Palestine mandataire, ils profitent de la circonstance pour entretenir le rideau de fumée qui cache leurs véritables projets, laisser Gaza devenir une sorte d'émirat sous tutelle, d'ailleurs susceptible de connaître une rapide expansion économique, ce qui serait dans l'intérêt de Jérusalem, et continuer la colonisation rampante de la Cisjordanie, où les Palestiniens seraient de plus en plus une minorité tolérée à la mesure de sa soumission. On ne doit jamais oublier que les dirigeants actuels d'Israël sont les héritiers directs de la droite du mouvement sioniste, le père de Netanyahu, aujourd'hui centenaire, ayant été le secrétaire de Vladimir Jabotinsky dans les années 1930. Ils ont été rejoints par les Juifs originaires de l'ancienne Union soviétique, dont beaucoup n'ont gardé de la patrie du socialisme que le cynisme arrogant qui en était le blason, et ils se sont associés aux religieux orthodoxes et ultra-orthodoxes, dont ils ne partagent nullement les convictions, mais qui leur assurent une majorité à la Knesset et aussi une meilleure visibilité dans la sphère juive mondiale. A aucun prix, ils n'entendent être ceux qui resteraient dans l'histoire comme les hommes qui, dans un esprit de compromis, auraient renoncé définitivement au grand Israël. La surenchère iranienne est pour eux une occasion de faire monter les enchères à un plan quasi eschatologique.

Pour l'instant, contentons-nous d'une image. Ce n'est pas le Conseil de sécurité qui est réuni, ni la Knesset, ni même le gouvernement israélien : c'est le cabinet restreint. Quelques hommes discutent ainsi de l'opportunité ou non de bombarder les sites nucléaires iraniens ; les journaux rapportent largement le débat, puisque la démocratie israélienne implique ce genre de discussion au sein même de l'exécutif et sans en cacher les modalités. Selon que la majorité penche d'un côté ou de l'autre, les opérations peuvent ou non commencer. Le monde est revenu au chacun pour soi, le recours à la force une mesure normale, dès lors qu'il exprime la volonté d'un Etat souverain décidé à assurer lui-même sa sécurité.

Encore une fois, il est peu vraisemblable que les choses se passent ainsi, les discussions se poursuivront de toute façon avec les Américains, mais cette image, ressassée par les médias, acceptée par une part importante de l'opinion publique occidentale, est un signe d'autant plus inquiétant que d'autres Etats, en d'autres circonstances, sauront à coup sûr s'en inspirer. Décidément, en dépit de quelques avancées, la sécurité collective est en panne et, s'il y a encore un système international, c'est qu'il est d'un tout autre ordre.

L'ARGENT ROI

C'est sans doute, en effet, d'un tout autre point de vue qu'il faut se placer pour apprécier l'état actuel du monde. Les rapports de force ne s'effaceront pas par enchantement et, dans les conditions actuelles, il faut s'attendre à un nouvel essor des industries d'armement. Certes, les affrontements directs entre les Etats sont assez rares, la dissuasion continue à jouer entre les grandes puissances et la crise de la sécurité collective n'est peut-être qu'une apparence dans un univers où elle n'a jamais vraiment joué le rôle principal. De toute façon, les conflits qui se succèdent ici ou là ne mettent pas en cause la sécurité générale et, dès lors, la vie continue : c'est l'argent qui en est le moteur et c'est lui qui exprime sans doute le mieux l'idée d'un système international, en tout cas l'aspiration à un tel système. Sans parler d'une monnaie universelle qui finira bien par exister, des pas importants ont été franchis vers plus de cohérence. A cet égard, la création de l'euro a été essentielle et sa survie est aujourd'hui vitale. Certes, la zone euro n'a été admise par les Allemands que comme une duplication de la zone mark et il ne pouvait pas en aller autrement dans une Europe où la monnaie allemande, non seulement tenait le haut du pavé, mais était au cœur du redressement du continent depuis soixante ans. Si on l'avait mieux compris et plus tôt, bien des déboires eussent été évités.

D'une certaine façon, c'est autour de l'argent que se met vraiment en place un système international digne de ce nom. A la recherche d'une gouvernance mondiale, Christine Lagarde, appelée à la tête du Fonds monétaire international (FMI), s'en fait une idée intéressante : pour elle, si la gouvernance mondiale doit répondre à deux impératifs, représentation et efficacité, elle reste pour l'instant à inventer. Ni le G20, efficace mais peu représentatif, ni les Nations Unies représentatives mais peu efficaces, ne feront l'affaire. C'est davantage les institutions de Bretton Woods, le FMI et la Banque mondiale qui pourraient servir de fondement à un nouveau système.

Dans ce monde « idéal », la communauté internationale identifierait les domaines de compétence de la sphère internationale, ces fameux « biens publics mondiaux », parmi lesquels on relèverait l'environnement, la santé, la finance précisément, c'est-à-dire à terme la monnaie universelle, pour lesquels de grands principes seraient élaborés, respectés et mis en œuvre par une structure internationale représentative. Nous aurions ainsi, selon la belle expression de la femme exerçant sans doute la plus haute fonction dans le monde d'aujourd'hui, « *une marguerite, avec un cœur exerçant la nouvelle souveraineté internationale sur les biens publics mondiaux, et des pétales, OMC, FMI, Forum de stabilité financière, FAO, OMS, Banque Mondiale, etc.* », une façon originale de concevoir l'évolution des Nations Unies sur un mode un peu différent de celui qui a résulté des compromis de 1945.

De telles réponses à une mondialisation inscrite dans les faits s'imposent quel que soit le cours des événements politiques et l'affrontement des intérêts et des passions. C'est peut être un assureur qui nous en donne la clef : Denis Kessler, PDG du cinquième assureur mondial, un poste qu'il considère comme *«un balcon sur le monde»*, estime ainsi que nous sommes passés *«d'une période linéaire avec des tendances claires à une ère nouvelle, secouée par des chocs globaux, de multiple nature. Ce phénomène, s'il a débuté par les attentats du World Trade Center le 11 septembre 2001, a surtout été concrétisé par la crise financière mondiale marquée par la faillite de la banque Lehman Brothers en septembre 2008 et, depuis lors, par les catastrophes naturelles qui ont secoué la terre : tous ces phénomènes ont concerné le monde global»*. Si le dernier millénaire a connu des *«villes-monde»*, selon l'expression de Fernand Braudel, nous serions entrés aujourd'hui dans un *«monde-monde»* – où il n'existerait pas de zones tampon permettant aux chocs de s'amortir avant de toucher le reste du monde, tout serait entré en *«interaction permanente»*.

La diffusion instantanée des images de catastrophe entretient désormais *«un sentiment généralisé de vulnérabilité, chacun se sentant concerné par un phénomène venu de l'autre bout de la planète»*, qu'il s'agisse d'attentats terroristes, de faillites financières ou de tsunamis. Denis Kessler compare ainsi cette prise de conscience de notre époque avec celle qui avait suivi le tremblement de terre de Lisbonne qui avait détruit cette ville le 19 novembre 1755 et que Voltaire avait identifié au passage à un nouveau monde, éloigné des mythes de la Providence.

Les assureurs sont de bons indicateurs de l'évolution du monde ; ils travaillent sur des périodes allant de cent à cinq cents ans – c'est la durée de la garantie de la mosquée Hassan II de Casablanca –, voire à mille ans. *«Ce n'est»*, ajoute Denis Kessler, *«que sur le très long terme que nous pourrions dire si l'événement du Japon était l'émergence ou non d'une nouvelle série statistique. Cette année 2011, l'exceptionnel est d'avoir eu concomitamment des inondations en Australie et des tremblements de terre en Nouvelle-Zélande et au Japon, le coût de ces trois événements oscillant autour de 50 milliards de dollars, alors qu'en 2010, le coût des catastrophes naturelles avait déjà été trois fois supérieur au niveau habituel»*.

Le fait est qu'aujourd'hui les populations les plus aisées s'agrègent aux endroits les plus dangereux de la planète, bords de mer, rivières, flancs de montagne et que, par exemple, aux États-Unis, les États les plus riches et les plus peuplés, la Californie et la Floride, sont aussi les plus risqués. Les pauvres ne sont pas en reste : dans un rapport de 2010, la CIA estime que l'un des plus grands risques des vingt prochaines années viendra des migrations de population provoquées par la pénurie d'eau, d'espace et la recherche de terres arables.

L'argent sera ainsi le commun dénominateur d'un monde exposé «à des chocs de toute nature, qui interagissent entre eux, avec des conséquences de plus en plus complexes : le monde est désormais un village agité», mais malheureusement un village de 7 milliards d'habitants et plus!

L'ARGENT MAUDIT

L'argent reste ainsi le grand échangeur de ce monde surpeuplé et corrompu. Il n'épargne rien, ni le Bien, ni le Beau. «Pour moi», dit Larry Gagosian, un Américain considéré comme l'un des hommes les plus puissants du marché de l'art, *«l'argent et l'art vont ensemble... il m'est impossible de séparer l'art de l'argent. Pour moi, c'est une absurdité tout à fait hors de propos de distinguer les deux. L'art et l'argent sont une seule et même chose»*.

Comme le remarque Philippe Dagen, l'art ainsi défini se croit désormais tout permis. A l'occasion de la dernière Biennale de Venise, le Palazzo Fortuny était occupé par une exposition proposée par Axel Vervoordt, un important antiquaire belge se définissant lui-même comme «un commerçant visionnaire». Si le Palazzo Fortuny est un musée qui accepte de jouer le rôle d'une vitrine pour le commerce des œuvres d'art, il y trouve les ressources qui lui sont nécessaires en période de pénurie budgétaire. Cette fois-ci, «au rez-de-chaussée, au bout d'un délicieux corridor qui ouvre d'un côté sur le canal et de l'autre sur un jardin intérieur du Palais, une grande ferronnerie est posée par terre contre le mur. On y lit, en majuscules, 'Arbeit macht frei', la sinistre inscription qui accueillait les déportés voués à la mort, à Auschwitz ou à Dachau». Sans mettre en cause l'artiste cubain qui pensait sans doute élever une protestation, Philippe Dagen s'indigne d'une exposition créant «une atmosphère de confiance espiègle», selon ses organisateurs, et qui aboutit de fait à banaliser l'ordre même de la mort de masse programmée par les assassins du III^e Reich. «De toute évidence», ajoute-t-il, *«l'argent se croit tout permis dans le monde de l'art comme ailleurs»*.

Le monde de l'argent finira par se substituer au monde de la violence déchaînée. Le progrès sera relatif et c'est beaucoup plus tard que viendront peut-être des jours meilleurs, trop tard en tout cas pour cette chronique qui prend fin cette année dans un certain désenchantement.

